

# RENTRÉE DES TRANSPORTS SCOLAIRES COMMUNAUTÉ URBAINE LIMOGES MÉTROPOLE

**RENTRÉE 2021 - 2022** 

Dans le cadre de ses compétences, la Communauté urbaine Limoges Métropole gère l'organisation des transports scolaires pour les élèves domiciliés sur son territoire et y étant scolarisés.

L'accès aux services est ouvert aux élèves dans le mois d'anniversaire de leur « 3 ans » et s'étend jusqu'en fin de scolarité du deuxième cycle du second degré (baccalauréat).

Pour l'année scolaire 2020-2021, Limoges Métropole transportera près de 2 800 élèves via le service de transport scolaire (domicile/établissement scolaire) dont 80 élèves inscrits au service de préacheminement (pris en charge du domicile jusqu'au point d'arrêt d'une ligne régulière de transport urbain qui ira jusqu'à leur établissement scolaire).

Les circuits sont assurés par Europ Voyages 87 et par Massy Voyages.

Afin d'assurer la sécurité des élèves transportés et d'optimiser au mieux le coût du service, les véhicules effectuent plusieurs rotations écoles/ collèges, voire lycées.

#### Dans le cadre du service transports scolaires, Limoges Métropole :



- définit l'organisation générale des services à effectuer au cours de l'année scolaire,
- fixe le montant des participations familiales,
- assure en régie les inscriptions, les encaissements des participations familiales
- définit un règlement intérieur à l'intention des élèves et des familles,
- met en place un dispositif d'accompagnement des élèves,
- organise des actions «sécurité» à l'attention des élèves dans les établissements scolaires.

Un budget de près de 2,97 M d'euros.



#### Inscription en ligne

Le service des transports scolaires de Limoges Métropole s'est doté d'un nouveau logiciel qui permet aux familles, via un compte en ligne appelé « Transcolaire » de disposer d'un espace personnalisé et sécurisé.

L'ouverture de ce compte avec la création d'un identifiant et d'un mot de passe sera obligatoire pour les parents souhaitant inscrire leur enfant.

Afin de créer son dossier, il faudra se rendre sur le site internet de Limoges Métropole : www.limoges-metropole.fr – rubrique Transports Scolaires, et cliquer sur le lien « portail



familles ». Les familles pourront ensuite procéder à l'inscription de leur(s) enfant(s), consulter et régler leurs factures, mettre à jour leurs informations personnelles, recevoir des informations diverses...

Les inscriptions, et la perception des participations familiales sont gérées directement par les agents du service des transports scolaires de Limoges Métropole, pour une meilleure lisibilité pour les familles qui disposent d'un interlocuteur unique, ce qui permet de répondre rapidement à leurs demandes.

### Pour l'année scolaire 2020-2021, les tarifs sont les suivants :

- Abonnement annuel (1 enfant transporté): 92 euros
- Abonnement annuel (2 enfants transportés et +) : 56 euros
- Tarification hors secteur: 176 euros
- \* Le tarif hors secteur concerne les élèves domiciliés en dehors des communes-membres de Limoges Métropole qui sollicitent une dérogation pour utiliser les services organisés par Limoges Métropole.

#### Carte informatisée

L'enfant est doté d'une carte de trasnport informatisée, avec tous les éléments liés à l'élève et cette dernière doit être présentée devant un lecteur dédié à chaque montée et descente du car de l'enfant.



# L'accompagnement des élèves - 70 accompagnateurs pour l'année 2021-2022

Un dispositif d'accompagnement est mis en place, dans la mesure du possible, pour chaque car de transports scolaires.

Ce dispositif est indispensable pour la sécurité (des jeunes usagers (aide à la montée et à la descente, bouclage des ceintures pour les plus petits, discipline, évacuation éventuelle des cars...).

Les 70 accompagnateurs dont dispose le service pour cette année 2021-2022 doivent s'assurer que les élèves utilisent les transports scolaires dans les meilleures conditions de sécurité possible.

- Ils assistent les élèves dans leur montée et leur descente du véhicule,
- Ils veillent à ce que tous les élèves soient assis avant le départ du car et à ce qu'ils le restent durant tout le trajet. Ils s'assurent que les élèves ont attaché leur ceinture de sécurité et vérifient qu'ils ne la détachent qu'après l'arrêt du véhicule et ne quittent leur place qu'au moment de la descente.



- Ils sont tenus de vérifier, à la fin de chaque service, qu'il ne reste aucun élève dans le car.

Des actions de formation à l'intention des accompagnateurs sont également mises en place durant l'année : actions théoriques pour sensibiliser le personnel sur les modalités d'exercice de la fonction d'accompagnateur assurées par les agents en charge des transports scolaires et des gestes de 1ers secours.

Le recrutement des accompagnateurs est effectué directement par Limoges Métropole.



#### La sécurité dans les cars et les périodes hivernales

#### - le règlement intérieur

L'admission des élèves à bord des véhicules de transports scolaires nécessite l'établissement d'un règlement intérieur de sécurité et de bonne conduite, qui a pour but :

- d'assurer la discipline et la bonne tenue des élèves à la montée, à la descente et à l'intérieur des véhicules,
- de prévenir des accidents.
- la période hivernale.

Lorsque les conditions climatiques (neige-verglas) ne permettent pas d'assurer le transport des enfants, la Communauté d'agglomération Limoges Métropole a mis en place un dispositif d'envoi de SMS, qui permet d'avertir les familles que les véhicules ne pourront pas circuler. Chaque parent a laissé son numéro lors de l'inscription de son enfant.

#### **MESURES SANITAIRES - COVID19**

Les transports scolaires s'effectueront dans le respect des mesures sanitaires afin d'assurer un maximum de sécurité pour les enfants transportés, les conducteurs et les accompagnateurs : gel hydro alcoolique mis en place dans chaque véhicule lors de la montée des élèves dans le car, port du masque obligatoire, fourni par les parents.

# Chiffres clés

2 800 élèves transportés 905 points d'arrêts 127 circuits 73 véhicules + de 902 000 kms parcourus 70 accompagnateurs

**CONTACT PRESSE** 

Hélène VALLEIX Limoges Métropole 05 55 45 79 09 - 06 20 59 42 71 helene.valleix@limoges-metropole.fr